

# AVS

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **2 (1972)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

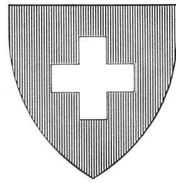
## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# AVS



## Rentes doublées?

*Pas tout à fait...*

Dans un an, les rentes AVS auront pratiquement doublé! C'est ce que l'on a dit notamment dans ces colonnes. Et ailleurs, au lendemain de la conférence du conseiller fédéral Tschudi, en appuyant davantage sur le mot « doublé » que sur « pratiquement ».

Aujourd'hui, à la lueur des derniers développements de l'affaire, à la lueur aussi de certaines précisions que nous a fort aimablement communiquées le directeur de la Caisse genevoise de compensation, le moment est venu de voir les choses de plus près.

Le prénommé, ajoutons-le, s'est empressé de remettre les choses en bon ordre auprès de ses collaborateurs. Un œil sur la circulaire de service qu'il leur a adressée presque sur-le-champ nous en convaincra aisément :

« La 8<sup>e</sup> révision de l'AVS, y lit-on, a été annoncée à grand tapage par la presse, qui a fort imprudemment parlé de « rentes doublées ».

» On sait que cette expression n'est valable que par rapport au montant des rentes acquises en 1969 (Donc sans les 10 % ajoutés en 1971). Mais encore, ce montant doublé ne vaut que pour le minimum et pour le maximum. En effet, les rentes qui s'échelonnaient (selon le montant de la cotisation annuelle moyenne, dès 1964, ou selon le revenu annuel moyen dès 1969) de Fr. 200.— à Fr. 400.— progresseront, dès 1973, de Fr. 400.— à Fr. 800.—. Il s'agit de plus, là, de rentes complètes (selon l'échelle 20) pour lesquelles l'assuré a cotisé sans interruption pendant le même nombre d'années que sa classe d'âge.

» En revanche, à l'intérieur de l'échelle de progression, on est loin de « rentes doublées », même par rapport à 1969. »

Voilà!

L'imprudence vient sans doute d'une interprétation un peu trop hâtive des intentions fédérales. Et puis aussi, sans doute, d'une information un peu trop superficielle à la base. Il n'empêche que le moment est venu de rectifier le tir, si l'on nous permet cette expression, et de dresser un premier état sommaire des nouvelles rentes de 1973. Simplement pour que la douche ne soit pas trop froide à ce moment-là, surtout si l'on s'est livré à de rapides calculs depuis quelques semaines déjà.

Notre source est sans reproche : c'est, une fois encore, le directeur de la Caisse genevoise de compensation qui nous approuve en nous soumettant le résultat de ses premières études sur le sujet. Il nous fournit ainsi le « tableau des rentes simples au 1<sup>er</sup> janvier 1973 » selon le projet actuellement à l'examen de la 8<sup>e</sup> révision de l'AVS :

Rentes en 1969	Rentes en 1971	Cotisation moyenne	Revenu moyen	Revenu en 1973	Rente en 1973
200.—	220.—	125.—	(4.375.—)	5.500.—	400.—
200.—	220.—	145.—	(5.075.—)	6.380.—	400.—
200.—	220.—		6.000.—	7.500.—	400.—
210.—	231.—	175.—	(6.125.—)	7.700.—	400.—
260.—	286.—	280.—	(9.800.—)	12.320.—	470.—
260.—	286.—		10.800.—	13.500.—	500.—
319.—	351.—	400.—	(14.000.—)	17.600.—	570.—
320.—	352.—		15.600.—	19.500.—	600.—
386.—	425.—	670.—	(23.450.—)	29.480.—	770.—
385.—	424.—		20.800.—	26.000.—	710.—
392.—	432.—	700.—	(24.500.—)	30.800.—	790.—
400.—	440.—		22.000.—	27.500.—	730.—
392.—	432.—	725.—	(25.375.—)	31.900.—	800.—
400.—	440.—		25.440.—	31.800.—	800.—

Ce tableau exige quelques explications pour être compréhensible des profanes. Dans la colonne 2, en effet, on trouve la cotisation moyenne telle qu'on la calculait jusqu'en 1964 et dans la colonne 3 le revenu moyen qui l'a remplacée en 1969. Les chiffres par parenthèses concernent le revenu annuel moyen correspondant à la cotisation annuelle moyenne fixée en 1964 et relevée de 40 % pour être à l'indice des salaires en 1969. Quant au revenu de 1973, il est égal à 44 fois la cotisation moyenne ou à 1,25 fois le revenu moyen de 1969. La rente de 1973 équivaut au revenu de 1973 divisé par 60 avec, en plus, un montant fixe de Fr. 270.—. C'est relativement simple, évidemment!

Il faut encore remarquer que des rentes à peu près semblables servies en 1972, par exemple, différeront passablement dès le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Cela tient, sans entrer dans le détail, aux correctifs apportés en 1969 sous le signe de l'indice des salaires. Il est donc important de savoir si sa rente est née avant 1969 ou après. Exemple : ainsi la rente de Fr. 400.— en 1969, portée à Fr. 440.— en 1971, arrivera-t-elle à Fr. 730.— ou à Fr. 800.— selon les cas.

Et puis, attention! Aujourd'hui, et jusqu'au 31 décembre, la rente de couple est égale à la rente simple multipliée par 1,6. Elle ne sera plus qu'égale, dès 1973, à la rente simple multipliée par l'indice 1,5. En d'autres termes, les rentes de couple ne seront augmentées en moyenne, dès 1973, que d'environ 60 %. Ce par rapport à 1969 toujours.

C'est bien pourquoi, en prenant pour exemple une rente maximum, on atteindra Fr. 1200.— par mois pour un couple, sur la base d'une rente simple de Fr. 800.—.

Tout cela est encore, pour l'heure, à l'état de projet. On ignore, même si le conseiller fédéral Tschudi s'est prononcé sur l'objet de la 8<sup>e</sup> révision en pleine connaissance de cause, ce qu'il en adviendra lorsque les Chambres fédérales auront pris pour cible l'étude de l'exécutif. Il faut donc s'en tenir à des principes, en supposant que le législatif ira en tout cas aussi loin que le gouvernement. Sinon plus loin, à la lueur des derniers développements de l'affaire.

Le projet gouvernemental a eu en tout cas le mérite de clarifier quelque peu la situation, en laissant certains espoirs aux personnes du Troisième Age. C'était là l'essentiel, pour bien leur montrer que l'on songeait à elles en haut lieu. Ces lignes n'avaient pour but que de les inviter du même coup à éviter des conclusions trop rapides et, partant, des désillusions en masse... En sachant aussi que l'AVS est en perpétuelle transformation. En espérant, bien que la période des vœux soit sensiblement dépassée, qu'elle ne soutiendra pas de ses deniers plus généreusement répartis une inflation galopante. Le qualificatif est ici tout à fait à sa place puisqu'il y a le « grand galop » et le « petit galop » dans la langue des cavaliers ou autres dragons!

Paul-Armand Olivier.

## La télévision du Troisième âge

Lors d'un entretien récent avec Roger Félix, journaliste à la **Feuille d'Avis de Lausanne**, ce confrère nous a aimablement autorisé à reproduire une de ses critiques, dans laquelle il examinait l'épineux problème de la télévision et des personnes âgées :

« La télévision dite « du Troisième Age » est un sujet que l'on aborde dans les couloirs de la Société suisse de radiotélédiffusion. C'est là un problème sur lequel il faut s'arrêter.

« En Suisse, actuellement, une frange toujours plus importante de population connaît les problèmes inhérents à la vieillesse. Depuis quelque temps déjà, nos autorités ont été amenées à construire de nombreuses maisons où les prix des logements sont en rapport avec les ressources de leurs habitants.

« Décentralisés, hors des murs des villes, ces bâtiments contribuent à l'isolement. De plus, ces personnes se voient souvent, par la force des choses, « transplantées » dans un milieu inconnu. Loin de ce qui fut, la vie durant, leur milieu social.

« Elles sont pourtant des privilégiées par rapport à tous ceux qui connaissent la maladie au crépuscule de leur vie. Logées dans des maisons de vieillards, elles connaissent, malgré les soins attentifs et souvent désintéressés, la solitude de la vie en vase clos. Le monde se referme.

« Les gens âgés vont se coucher tôt. Ils ne supportent plus les longues veillées. La télévision peut donc les aider efficacement à jeter un trait d'union entre l'horizon exigü de leur chambre et les événements du monde.

« Mais voilà, les programmes diffusés l'après-midi sont presque inexistantes. La TV romande ne diffuse rien. En France, on se montre plus compréhensif : dans la semaine qui s'ouvre, chaque jour un film est projeté, sur l'une ou l'autre des chaînes. Ce n'est déjà pas si mal, mais c'est encore insuffisant.

« Il y a dans cette démarche quelque chose de désagréable : on programme des films vieux comme le monde. C'est deux sous que l'on jette négligemment dans la sébille du pauvre.

« Il serait plus intelligent de repasser certaines émissions intéressantes de la veille. Je pense aux dramatiques, aux films de qualité, aux enquêtes, aux grands magazines d'actualité.

« Il n'y a aucune raison pour que la population vieillissante n'ait pas droit aux mêmes avantages que tous ceux qui connaissent la joie d'être jeunes et en bonne santé.

« Et puis les gens âgés qui possèdent un poste paient leur taxe comme tout le monde !

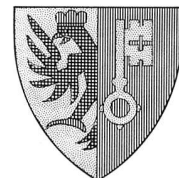
« Dernièrement, lors d'une conférence de presse à Genève, les responsables de la télévision se montraient très sensibles à ce problème.

« Mieux même, ils ont décidé de combler cette lacune de taille dans un avenir très bref.

« Attendons... »

A cela nous voulons ajouter que nous comptons sur vous, sur vos opinions. Dites-nous ce que vous pensez du problème ; faites des propositions. Munis de l'épais dossier que vous nous aurez fourni, nous interviendrons auprès des responsables de la télévision pour leur dire : voilà ce que désirent les personnes âgées. Alors, à vous de jouer !

## Onex : service loisirs et culture



En complément à notre reportage paru dans le dernier numéro, nous tenons à consacrer quelques lignes supplémentaires au service « Loisirs et culture » animé par M. Willy Bürk.

C'est en 1968 que le Conseil administratif d'Onex, conscient du développement et des nouvelles exigences de nos institutions, créait un service « Loisirs et culture ».

La poursuite d'une action sociale dynamique, qui place l'homme au centre de ses préoccupations, ne pouvait se soustraire au devoir d'assurer à tous nos concitoyens, aux nouveaux résidents notamment, le prolongement de l'habitat qui invite à participer à la communauté et à s'y intégrer. C'est ainsi qu'au cours des dernières saisons, « Loisirs et culture » a élaboré, sous le signe des « Vendredis onésiens », des programmes de manifestations qui connurent le meilleur succès. Théâtre, comédie, opérette, concerts (musique classique et jazz), expositions, s'exprimèrent pour le plaisir des Onésiens. Les autorités d'Onex entendent poursuivre leur effort pour faire des « Vendredis onésiens » d'authentiques manifestations culturelles qui contribuent à l'épanouissement de chacun et fassent apparaître, à travers la participation du plus grand nombre, le sens humain de la communauté à laquelle nous appartenons.

\* \* \*

Parmi les manifestations récentes, il faut signaler la très belle fête de Noël préparée par toute la communauté, dans l'enthousiasme. Aînés et jeunes gens, sans oublier les enfants, allèrent leurs bonnes volontés et leurs talents pour faire de cette fête une réussite sans précédent dont la préparation s'étendit sur deux mois. Fanfares, « Echo d'Onex », ballets dirigés par Mlle Cohenoff, « Onésiennes » en costumes du Vieux-Genève, chants, allocutions de M. le maire et messages d'un pasteur et d'un prêtre, composèrent un magnifique pro-

**Epargne BCC = profit et sécurité**

***Carnet d'épargne à partir de 60 ans***

**5 1/4 %**

**Banque Centrale Coopérative S.A.**

Rue du Rhône 40  
1211 Genève

Rue Saint-Laurent 21  
1003 Lausanne

gramme. Nos compliments s'adressent aussi aux dames des paroisses, aux samaritaines, à M. Egide Borghans, professeur de l'Académie d'Onex, aux acteurs, aux grands-mamans du Club du Vieux-Moulin et leurs animateurs, Mlle Lador et M. Langenbach; à Mme Brique, psychologue et animatrice du Club du Jeudi, à MM. André Jeanneret et Robert Carrel, président et directeur de la Fanfare municipale; à MM. Jean Krauer et Georges Deshusses, président et directeur de l'« Echo d'Onex »; à Mme Ernest Comte, présidente de l'« Onésienne », à Gérard Emery, qui a assuré la régie technique et sonore. Sans oublier la participation de très nombreux enfants, ni M. Farquet et les moniteurs du Club des Loisirs des Jeunes, ni Mme M. Zahler, du Service social, qui aida à chacun. Qu'on nous pardonne nos omissions! Une dernière précision: la collation (980 sandwiches préparés par M. et Mme Bürk et leurs amis pendant la nuit précédente) ne réunit pas moins de 300 personnes...

Dans son dernier numéro, « Aînés » a consacré cinq pages à Onex. C'est la raison pour laquelle il a jugé nécessaire d'être précis jusqu'au bout!

### Le Foyer carougeois

La Ville de Carouge (deuxième du canton de Genève par ordre d'ancienneté — première de Suisse pour ceux qui arrivent du Midi) a ses problèmes du Troisième Age comme toutes les autres.

En admettant que la pyramide d'âge y soit à peu près la même que dans le reste du canton, on peut évaluer à 1500 le nombre des personnes qui ont atteint ou dépassé 65 ans. Deux cents sont connues des autorités pour la recherche d'un logement et une cinquantaine se trouvent dans une situation très difficile. Tout en étant valides, elles sont logées dans des conditions pénibles dans des immeubles manquant de confort.

Il faut donc loger des personnes âgées parfaitement valides, mais qui ont simplement besoin de certains allègements de base, sans qu'elles doivent être entourées de soins hospitaliers. Et ce problème est brûlant à Carouge, avec son grand nombre de bâtiments pittoresques, certes, mais démunis de confort, et très souvent voués à la démolition.

Quelques-uns des habitants ont pu être casés dans les Tours ou ailleurs à Carouge même, mais la plupart d'entre eux ont dû quitter la ville dans laquelle ils avaient souvent passé toute une vie... Des situations dramatiques se sont produites, comme celle d'un nonagénaire, relogé à Onex, et qui a fait plusieurs fois par semaine le chemin jusqu'à Carouge pour venir y boire son pot.

L'Eglise évangélique libre de Carouge avait plusieurs paroissiens âgés qui ont dû quitter « leur » ville. Devant cette situation, quelques responsables de cette communauté se sont émus et, avec « Le Foyer », Société genevoise des habitations économiques qui a déjà construit des immeubles à l'entrée de la route des Acacias, ont élaboré un premier projet d'un immeuble pour personnes âgées.

Malgré l'appui des autorités municipales, ce projet n'a pas pu être mené à bien faute de moyens financiers suffisants. C'est alors que la Municipalité de Carouge a proposé au Centre social protestant et à Caritas d'unir leurs efforts à ceux du « Foyer S.A. ». Le 15 octobre 1969 ces trois organismes ont créé l'association « Le Foyer carougeois » qui se proposait de construire une maison pour personnes âgées et handicapées. Carouge a fait un gros effort en mettant à la disposition de l'Association le terrain nécessaire, sis en bordure de la route de Saint-Julien. On peut se demander si un endroit plus calme n'aurait pas été préférable, mais les aînés aiment l'animation. Les plans exécutés par M. Jean Montessuit, architecte, prévoient un immeuble de 7 étages, comprenant une cinquantaine de studios et appartements. Des couples ou des personnes seules trouveront ainsi un logement à leur convenance,

de même que des personnes handicapées pour lesquelles trois appartements seront aménagés. Le rez-de-chaussée comportera une salle de réunion destinée aux locataires, mais pouvant être louée à des groupes de l'extérieur.

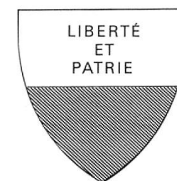
Il est prévu de confier la bonne marche du Foyer aux soins d'un animateur qui sera à la disposition des intéressés. Une commission de gestion fonctionnera en temps utile pour l'attribution des appartements. La priorité sera accordée aux habitants de Carouge.

Le premier coup de pioche n'a été donné qu'en mars 1971. D'où une bien fâcheuse augmentation du coût de la construction: alors que les premiers projets étaient basés sur un budget de 2,4 millions, il faut compter actuellement avec plus de 3,3 millions. L'appui efficace de la Ville de Carouge et de la Caisse Hypothécaire du Canton de Genève a permis d'aller de l'avant. Une subvention massive du Service HLM permettra de prévoir des loyers raisonnables.

Ainsi, avec l'appui compréhensif de la Ville de Carouge, trois institutions de caractère social ont uni leurs efforts dans un climat de franche collaboration. D'autres organismes s'y sont joints: les Chiffonniers d'Emmaüs, Pro Infirmis et l'Amicale genevoise des sourds, quelques appartements ayant été adaptés aux besoins de leurs membres respectifs.

Le 26 novembre, le bouquet a été planté au faite du bâtiment, le gros œuvre ayant été terminé en un temps record. Une joyeuse verrée a réuni les autorités de Carouge, le comité de l'Association, les maîtres de l'ouvrage et tous ceux qui ont contribué à sa réussite.

Numa Tétaz.



## Une bonne nouvelle

La Municipalité de Lausanne communique:

Jusqu'en 1970, le Service des assurances sociales facturait, en fin d'année, aux bénéficiaires PCG le montant de la franchise représentant la part annuelle des frais de guérison restant à leur charge selon la loi.

Cette facturation est supprimée, dès cette année, pour les personnes qui n'ont pas de fortune. En effet, le Conseil communal, sur proposition de la Municipalité, a décidé d'autoriser la Municipalité à prendre en charge les franchises des bénéficiaires lausannois à l'exception de ceux qui disposent d'une fortune nette égale ou supérieure à Fr. 20.000.— pour une personne seule, Fr. 30.000.— pour un couple et Fr. 10.000.— pour les orphelins ou enfants donnant droit à des rentes complémentaires AVS ou AI.

### Rappel

Nous rappelons aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI qu'ils disposent, tous, en plus de leur prestation mensuelle, d'un crédit annuel appelé « quotité disponible » pour la prise en charge:

- des frais de guérison, tels que frais de médecin, de chiropraticien, de physiothérapeute, de laboratoires d'analyses, de pharmacie, d'hôpital, de dentiste y compris les prothèses, frais résultant d'un régime alimentaire spécial, frais de transport en ambulance;
- des frais d'achat ou de réparations de prothèses pour les membres, chaussures orthopédiques, appareils acoustiques, fauteuils roulants, chiens-guides pour aveugles, bandages herniaires, bas à varices, verres à cataracte, lombostats, corsets, stimulateurs cardiaques, appareils respiratoires, cannes anglaises.



Les bénéficiaires assurés auprès d'une caisse maladie ont également droit, sur présentation des justificatifs (factures, décomptes), au remboursement des participations et franchises facturées par leur caisse et au paiement des frais concernant une maladie frappée de réserve que la caisse maladie refuse de prendre en charge.

De plus, les personnes qui sont en possession d'une décision de refus de prestation complémentaire mensuelle, parce que leurs ressources dépassent la limite de revenu déterminante peuvent, en fin d'année, si elles ont dû faire face à d'importants frais médicaux ou d'achats de moyens auxiliaires, demander le remboursement de tout ou partie de ces frais, à condition que ceux-ci permettent de ramener leur revenu au-dessous de la limite légale.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au Service des assurances sociales, Beau-Séjour 8, 3<sup>e</sup> étage.

### Mouvement des Aînés

Le M.d.A., Lausanne, nous informe que les Artistes associés donneront leur dernière représentation en faveur des personnes âgées le **vendredi 10 mars** à 14 h. 30, au Théâtre municipal. Au programme: « Le voyageur sans bagage » de Jean Anouilh, avec Marguerite Cavadaski, Jean Bruno, Liliane Haag, etc. Location: Mouvement des Aînés, Couchirard 8, 1004 Lausanne, tél. 25 84 71. Prix des places: Fr. 4.—, 5.— et 6.—.

Le M.d.A. organise une sortie « Blanche Neige » à Château-d'Œx, le lundi 7 février, ainsi qu'un voyage à Rome, accompagné d'un animateur, pendant les fêtes de Pâques.

Informations et inscriptions, Couchirard 8, tél. 25 84 71.

A la même adresse vient de s'ouvrir un bureau d'information sur les loisirs des Aînés. Une vitrine permet d'exposer et de vendre des objets fort utiles créés par des personnes du Troisième Age.

### Nous sommes furieux...

... de ne pas vous avoir parlé plus tôt de « Plein Soleil ». En effet, du 25 novembre au 18 décembre de la défunte année, se tenait dans une galerie lausannoise une exposition de tableaux d'artistes vaudois. Nous en parlons parce que la peinture est un art qu'on n'appréciera jamais assez; mais la raison profonde de cette évocation est que les artistes vaudois en question ont généreusement offert les toiles exposées pour qu'elles soient vendues au profit de « Plein Soleil ».

Il est grand temps de quitter la peinture pour vous dire enfin ce qu'est « Plein Soleil ». Nous tirons les quelques lignes qui suivent de la « Tribune de Lausanne » du 10 novembre passé: « 70 % des paralyés moteurs le sont à la suite d'accidents de la circulation. Il y en a, en Suisse, 100 à 120 de plus chaque année. Après avoir surmonté leur handicap avec un héroïsme dont nous n'avons souvent aucune idée, ils craignent plus que nous l'approche de la vieillesse. La difficulté croissante de s'adapter à la vie courante devient une source d'angoisse. » C'est pourquoi un groupe de handicapés moteurs, soutenus par des médecins, a décidé de construire un centre pilote, foyer adapté à leurs besoins lorsqu'ils auront franchi le seuil de la vieillesse. La Ville de Lausanne a offert le terrain, des architectes ont fait les plans du complexe qui a été baptisé « Plein Soleil ».

» Ce centre pour handicapés âgés comprendra des appartements ainsi que des studios pour paralyés indépendants. Pour éviter qu'il ne devienne un « vase clos », il y aura six appartements pour familles valides avec enfants, un kiosque, un magasin, un salon de coiffure, un bureau des PTT. Il est à noter que, depuis des années, des handicapés moteurs versent une contribution personnelle, dans l'espoir de pouvoir habiter un jour « leur » maison. L'Etat a versé un subside, l'Assurance invalidité aussi. Mais il manque encore 1,9 million pour que, ce printemps, la construction démarre. » Lors d'une conférence de presse organisée à ce propos, le Dr Schwed, médecin adjoint à l'Hôpital gériatrique de Cery, a déclaré que 26 % seulement des personnes entre 65 et 74 ans pouvait être considéré en bonne santé. « Plein Soleil », a-t-il affirmé, est indispensable. »



**coop** loisirs

Pour les aînés!

Coop-Loisirs vous propose à nouveau, ce printemps, ses rendez-vous du jeudi après-midi. Ces séances s'adressent aux personnes disposant de temps libre, personnes du Troisième Age et handicapés. Chaque jeudi à 15 h., salle de spectacles, 6<sup>e</sup> étage, « Au Centre » (entrée rue Chaucau 3, par les lifts).

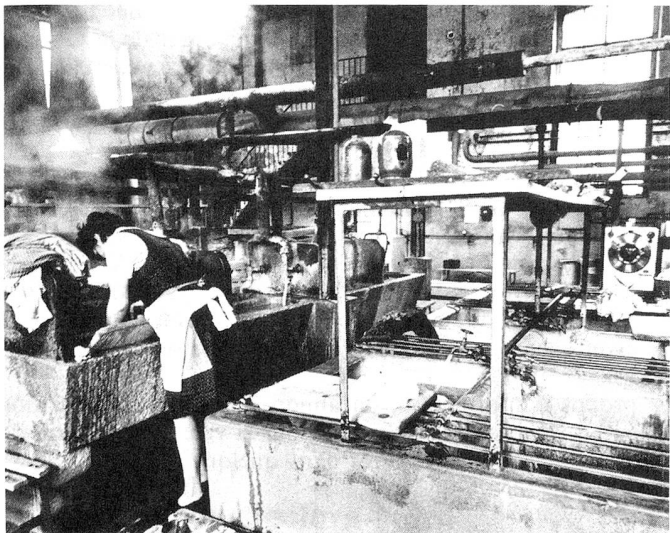
**Au programme :** conférences — films — documentaires — musique.

**Entrée libre.**

### La mort d'une piscine

C'en est fait. La piscine Haldimand, après 77 ans de service, a fermé ses portes le mois dernier. Nous ne verrons plus flotter les guirlandes multicolores de la lessive dans le préau attendant; ni cahoter les petits chars ventrus ou les baquets de zinc tentaient de garder un équilibre précaire. La piscine ne retentira plus des cris des cohortes enfantines.

Le bâtiment, qui appartient à la commune de Lausanne, restera encore quelques années dans l'état actuel, avant de laisser la place à une route qui ralliera l'autoroute de Berne, par La Sallaz. On ne se souviendra plus, alors, qu'il existait à cet emplacement la première piscine couverte de Lausanne, que fonda William Haldimand, créateur de l'Asile des Aveugles.



Saluons, une fois encore, cette vétuste demeure où habitants du quartier et travailleurs étrangers pouvaient, pour un prix modique, prendre leurs bains et où les personnes âgées, les handicapés, les aveugles, venaient retrouver, sous la surveillance du fidèle gardien, les plaisirs de l'eau et de la détente.

G. P.

### Trois cartes mit stöck

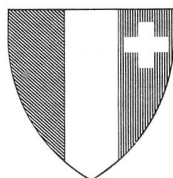
Nous savons que vous aimez « taper le carton ». Mais bien des obstacles se dressent face à la réalisation de ce désir parfaitement légitime. Par exemple, c'est bien joli d'enfiler des « réussites » les unes après les autres, ou de jouer à la « bataille » avec un partenaire imaginaire, mais on se lasse très vite de ces plaisirs solitaires et on aimerait quand même mieux se retrouver à quatre pour faire des vraies « poutzes ».

Dans les principales villes de Suisse romande, de nombreux cafés de quartier accueillent les retraités qui viennent se livrer à leur sport favori. Mais on n'ose pas toujours — surtout les dames — aller au « bistrot » du coin, de peur de passer pour un éternel assoiffé...

C'est pourquoi il existe des clubs de yass. A Lausanne, il y en a un qui s'appelle « La Belle Epoque ». Il tient ses « séances » les lundi, mercredi et vendredi après-midi entre 2 et 6 heures dans une salle qui se trouve au 1<sup>er</sup> étage du Café de Chauderon.

Inutile de dire qu'il est ouvert à tout le monde... même à ces dames. Alors, si vous cherchez un quatrième, cette adresse vous sera peut-être utile...

(Nous nous ferons un plaisir de faire connaître l'existence d'autres clubs de ce genre... à condition qu'on nous les signale!)



## Assurance-maladie LAMPA

Le conseiller d'Etat J. Béguin, chef du Département de l'intérieur, a eu l'amabilité d'inviter « Aînés » à une conférence de presse sur l'assurance-maladie des personnes âgées, appelée plus communément LAMPA. Où en sommes-nous après une année d'application ? Au 31 décembre dernier, près de 8000 personnes avaient déjà fait acte de candidature. Mais bien d'autres n'ont pas encore répondu (voir Aînés n° 6/1971).

Rappelons l'essentiel de cette législation sociale:

Seules peuvent être assurées:

- les personnes nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912;
- qui ont pris domicile dans le canton de Neuchâtel avant le 1<sup>er</sup> juillet 1970;
- qui ne sont pas assurées pour les frais médicaux et pharmaceutiques.

Sont **astreintes** à l'assurance:

1. les personnes qui bénéficient ou peuvent bénéficier d'une prestation ou aide complémentaire AVS/AI; (cotisations prises en charge par la prestation ou l'aide complémentaire);
2. les personnes dites économiquement faibles, dont le revenu total est inférieur à Fr. 530.— pour une personne seule Fr. 800.— pour un couple. Les cotisations sont prises dans leur totalité par l'Etat de Neuchâtel;
3. les personnes à revenus modestes dont le revenu total est inférieur à Fr. 725.— pour une personne seule, Fr. 1.060.— pour un couple. Une cotisation de Fr. 30.— par personne et par mois sera perçue.

Les personnes dont les ressources sont supérieures aux chiffres sus-indiqués ont la possibilité de s'assurer facultativement; la cotisation sera de Fr. 70.— par mois et par personne.

Nous ne manquerons pas de revenir dans un prochain numéro sur cet important problème.

Des informations et renseignements sur l'assurance-maladie des personnes âgées peuvent être obtenus:

- au Secrétariat de la **Fédération cantonale neuchâteloise des sociétés de secours mutuels**, rue des Parcs 113, à Neuchâtel (tél. 038/24 04 12)
- au **Service cantonal de l'assurance-maladie**, escaliers du Château 2, à Neuchâtel (tél. 038/21 11 81)
- au Secrétariat de la fondation « **Pour la vieillesse** » (du 5 janvier au 31 mars 1972):
  - à la **Chaux-de-Fonds**, rue du Parc 27, le mardi de 10 h. à midi
  - au **Locle**, rue du Marais 36, le mardi de 14 h. à 16 h.
  - à **Neuchâtel**, rue des Parcs 11 et sur rendez-vous, tél. 038/24 56 56 et 039/23 20 20
- auprès de certaines **Caisses-maladies** qui pratiquent l'assurance-maladie des personnes âgées. C.A.B.

### La Joie du lundi

Ce Club de Loisirs de Neuchâtel nous communique son programme d'hiver 1971/1972 (Théâtre de Neuchâtel, à 14 h. 30).  
10 janvier 1972: **La Suisse centrale, pays du sourire, vacances inespérées**, par M. Jean-R. Gagnebin, de la Caisse suisse de voyage.

24 janvier 1972: 1. Assemblée générale; 2. **Chasse en Afrique**, conférence et film de M. René Gay, de Bôle.

7 février 1972: **Faune des Alpes, du Jura et des Vosges**, diapos en couleur par M. Marconato, Neuchâtel.

21 février 1972: **En voyage avec les CFF**, films couleur.

6 mars 1972: **En voyage avec les CFF**, films couleur

20 mars 1972: **La Yougoslavie**, films de M. Marcel Tripet.

### Séances de jeux

Des séances de jeux sont organisées: les lundis 17 et 31 janvier 1972, dès 14 h.; 14 et 28 février 1972, dès 14 h.; 13 et 27 mars 1972, dès 14 h., au Restaurant du Faubourg, faubourg de l'Hôpital 65, Neuchâtel.

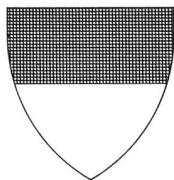
---

### A NOS ABONNÉS

Pour vous réabonner, veuillez attendre le bulletin qui vous sera envoyé en temps voulu. Merci.

---

## Un exemple à suivre



Dans l'après-midi du 16 décembre, nous avons quitté les brumes lémaniques pour aller passer quelques heures réconfortantes et ensoleillées dans la capitale de la fondue.

C'était à Bulle, ce jour-là, un goûter pas comme les autres. D'abord, il y avait beaucoup de monde dans cette grande salle de l'Hôtel-de-Ville, un joyeux mélange de personnes jeunes et moins jeunes, valides et moins valides, mais dont le point commun était le sourire. Toutes les personnes âgées et handicapées du district de la Gruyère étaient rassemblées. Le service de transport bénévole avait joué dans les grandes largeurs. Il y eut des allocutions de bienvenue et des souhaits de toutes sortes. Il y eut aussi des promesses en voie de réalisation prochaine et c'est ainsi que le Président de la commune de Bulle annonça la construction prochaine, au centre de la ville, d'un bâtiment pour personnes âgées. Non pas un hospice ni un asile, mais bien un bâtiment locatif où les aînés bullois pourront jouir de services collectifs (médicaux, sociaux, loisirs, etc.), tout en gardant une très large indépendance.

Il y eut également un film, retraçant la vie des armailllis, et, couronnement de la journée, un somptueux goûter... audiovisuel: je m'explique: on pouvait en effet déguster son petit sandwich au son d'une musique champêtre, tout en contemplant la crèche traditionnelle accommodée au cadre et aux costumes du terroir.

Mais la chose de loin la plus extraordinaire à nos yeux de visiteurs — et nous aimerions que l'exemple soit suivi et repris un peu partout — c'est que cette fête était mise sur pied par le Centre d'entraide de la Gruyère.

Ce Centre d'entraide n'est pas un organisme de plus mais bien la réalisation concrète de la coordination des activités en faveur des personnes âgées.

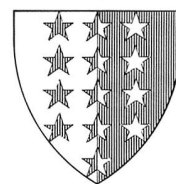
Les divers comités, groupes, fraternités, institutions et mouvements déjà en activité dans le district ont pensé qu'il serait plus intelligent et efficace de former un comité de coordination afin d'unir les forces en présence. C'est ainsi que cette fête était réalisée grâce à la complicité de vingt institutions. C'est avec joie que nous saluons cette initiative qui montre que si Fribourg n'est pas à l'avant-garde des réalisations en matière de loisirs et de clubs, il est par contre fermement décidé à bannir tout esprit de clocher: c'est grâce à cette volonté de collaboration que nos amis gruyériens sont partis sur les chapeaux de roue.

Nous serions heureux si cette volonté d'union des forces au service des personnes âgées pouvait déborder de la Gruyère et inonder la Suisse romande: ce serait de la vraie efficacité au profit des aînés.

### Deux antennes à Fribourg

Un petit mot pour vous dire qu'en ville de Fribourg, nous avons deux « antennes » très précieuses: Sœur Marie-Françoise Bise, assistante sociale de la Fondation pour la vieillesse, et M. Paul Morel, le jeune instituteur retraité du quartier de l'Auge. Nul doute qu'avec ces auxiliaires-là, « Aînés » va pouvoir encore mieux renseigner et divertir ses amis fribourgeois.

A propos d'information, on annonce la prochaine création d'un service de soins à domicile pour la ville de Fribourg. Des détails complémentaires dans quelque temps.



## Un nouveau bâtiment

Sion. — Au Valais, on n'oublie pas les personnes âgées. C'est ainsi que la Fondation-Asile a décidé la construction d'un bâtiment pour le Troisième Age à Platta. Le projet est en pleine voie de réalisation, puisque le gros œuvre est terminé. Cette belle maison de conception très moderne est une nouvelle réalisation valaisanne à laquelle on ne peut qu'applaudir. A noter que Monthey vient d'inaugurer sa Maison de repos pour personnes âgées. Une maison qui est un modèle du genre.

### Noël partout

Le Valais a, lui aussi, su fêter ses aînés à l'occasion de Noël, grâce aux efforts conjugués de Pro Senectute, des clubs, des municipalités, des mouvements de jeunesse, etc. Les Noëls valaisans ont eu lieu à Sion, Martigny, Sierre, Saint-Maurice, Monthey, Ayent, Chamoson, Leytron, Treytorrens, Chalais, Bovernier, Vouvry, Chippis, Bramois, ailleurs encore. De nombreux comptes rendus nous sont parvenus. Faute de place, nous devons nous contenter de publier celui du Noël à Saint-Maurice.

### Saint-Maurice. Pour les Aînés et isolés

Il y a neuf ans, M. le chanoine D. Défago, de l'Abbaye de Saint-Maurice, en collaboration avec le colonel Meytain, président de la Municipalité, et Madame, organisaient la première soirée de Noël des Aînés et isolés de la commune. Ce fut une réussite.

Le 2 janvier 1972, cette soirée eut lieu pour la 9<sup>e</sup> fois; nouvelle réussite! Quelque 150 personnes trouvèrent place dans le réfectoire du Collège, honorées de la présence de Mgr Salina, Mgr Haller, du Rd curé de la paroisse, et de MM. Dubois et Duroux, respectivement présidents de la Municipalité et de la Bourgeoisie. Une très agréable ambiance, un air de fête, un climat d'amitié et de famille, tout cela grâce à l'Harmonie municipale, « L'Agaunoise », dans un répertoire enlevé avec brio; le « Vieux Pays » déroulant avec grâce ses farandoles et ses danses; les fillettes des écoles dans leurs chansons toutes de fraîcheur et de sourire.

Des aînés voulurent à leur tour démontrer par leurs chants et leurs déclamations que leur vigueur et leur joie de vivre ne les avaient pas quittés.

De son côté, le chanoine Défago allia avec bonheur le sérieux



**HOTEL ROSAT**  
1837 Château-d'Œx  
Altitude 1000 m.  
Tél. (029) 4 62 12

Cadre tranquille et agréable  
Grand parc, vue imprenable  
Idéal pour repos et convalescence - Tout confort - Lift  
Cuisine très soignée - Sur demande, cuisine à régimes

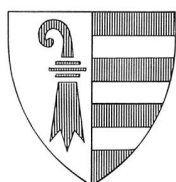
simples - Prix réduits en mai-juin-septembre octobre-novembre  
Pour longs séjours, extrêmement avantageux.



au plaisant en se livrant tour à tour à un petit discours de salutation et de remerciements à tous: organisateurs visibles ou cachés, et participants bien sûr! puis en racontant, avec le talent et la verve qu'on lui connaît, quelques bonnes histoires de villages les plus folkloriques du Valais, notamment de Savièse et du val d'Illeiez. Il remercia aussi M. et Mme Meytain, Mme Ivanoff, initiateurs et parrains de cette soirée de tradition, car c'en est une puisqu'elle fêtera l'an prochain son dixième anniversaire.

Quant à l'excellent lunch servi et préparé avec dévouement, on n'en parle pas, car en parler, c'est déjà se réjouir de celui de l'an prochain.

X. X.



## Un Centre pour le Jura-Nord

Le comité Jura-Nord de Pro Senectute (Fondation suisse pour la vieillesse) a ouvert au printemps 1971 un Centre d'action sociale sis à l'avenue de la Gare 49, à Delémont.

Au cours de ces derniers mois, notre Centre s'est livré à une enquête auprès des personnes âgées du Jura-Nord afin de recenser les besoins du Troisième Age et d'établir dans la mesure du possible un ordre de priorité. Nous sommes maintenant à même d'établir les lignes directrices de l'activité future de notre Centre.

Le 28 janvier 1972, le Centre d'action sociale Pro Senectute sera inauguré officiellement. Il est à la disposition de toutes les personnes du Troisième Age domiciliées dans le Jura-Nord (districts de Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes, val Terbi et Courtine).

Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 17 h. Cependant, il est recommandé de prendre rendez-vous par téléphone: 066/22.30.68.

Des renseignements détaillés sur les projets de Pro Senectute Jura-Nord vous seront donnés dans un prochain numéro (vacances, gymnastique, etc.).

---

## Berlin: des réussites en chaîne

**Notre ami Marc Guignard, animateur, revient de Berlin où il a passé huit jours, répondant à l'invitation du Dr Muller, directeur des Œuvres sociales, du travail et de la santé de Berlin-Ouest. Il rapporte des observations parmi lesquelles nous avons retenu quelques éléments essentiellement positifs.**

Une des villes d'Europe où l'on rencontre le plus de retraités est Berlin-Ouest. Trois millions d'habitants y compris 900 000 personnes âgées, soit le 30 % de la population... A titre de comparaison, citons la Suisse avec environ 13 % de personnes âgées.

La ville est distribuée en treize arrondissements qui s'organisent politiquement et socialement. Dans le domaine des problèmes de la vieillesse, on remarque la compétence des Œuvres sociales de la Ville, de l'Eglise, de la Croix-Rouge. Chaque année, sous le patronage des autorités, ces institutions éditent un livret « Leben in unserer Mitte ». Cette brochure développe les possibilités offertes aux personnes âgées.

## Loisirs

On trouve une dizaine de centres de loisirs du Troisième Age, très différents les uns des autres. Prenons l'un d'entre eux, situé non loin d'une cité réservée à des personnes âgées. Ce centre, aux vastes locaux, propose plusieurs activités. Ici, deux cents personnes dansent au son d'un orchestre. Ce thé-dansant est un rendez-vous bihebdomadaire. Là, tous les jours, séance de cinéma, avec un renouvellement hebdomadaire du programme. Ailleurs, voici la petite université du Troisième Age. A l'affiche ce programme de cours: Comment entretenir vos fleurs – cuisine – travaux manuels – comment jouer aux échecs – comment circuler en 1971. Trois salles, essentiellement fréquentées par des hommes, réunissent les joueurs de cartes. Dans d'autres locaux c'est le tissage ou la couture. Les mélomanes trouvent une installation stéréo importante.

Toutes les activités proposées sont gratuites. Une fois par mois, un bus fait le tour des quartiers afin de conduire au club les personnes qui se déplacent difficilement. En dépit de l'impressionnante gamme de propositions, j'ai été surpris de constater le faible pourcentage d'intéressés, comme le manque de participation des Aînés aux destinées du club.

## Résidence

En faveur des privilégiés du Troisième Age, une résidence sera inaugurée au printemps 1972. Un chef-d'œuvre de la folie des grandeurs! Complexe de 600 appartements, équipement de luxe. A chaque étage, un studio libre attend visiteurs ou parents qui désirent rester quelques jours. C'est le « Wohnstift Otto Dibelwig ». Les annexes: magasin alimentaire, kiosque, boutique de fleurs, guichet bancaire, infirmerie, bibliothèque et salle de lecture, grandiose installation stéréo, salle de théâtre et de cinéma, grand restaurant. N'oublions pas la chapelle. Sur le plan des sports: piscine couverte, salle de gymnastique et, accessoirement, sauna et hydrothérapie. Avantage important en faveur des retraités des environs, ils bénéficieront des loisirs offerts par la résidence.

## Vacances...

A toute personne âgée, de condition modeste, la Ville offre trois semaines de vacances tous les deux ans. En 1970, 25.000 personnes ont profité de cette offre. Certaines salles de cinéma avantagent les personnes âgées en vendant le billet 2 Marks (environ Fr. 2.40 suisses). Par contre, les transports publics n'accordent pas de rabais. Les personnes âgées obtiennent plus de facilités que les autres pour se rendre à Berlin-Est. Signalons qu'une chaîne de TV vient de créer une émission consacrée aux problèmes du Troisième Age, 30 minutes une fois par semaine.

## « Aînés »? Nein

Il n'existe pas de publication traitant des questions générales de la vieillesse. Une institution s'est vivement intéressée à la revue « Aînés » et l'a demandée en service régulier. Dans ce domaine-là seulement nous étions en avance!

Propos recueillis par **Bernard Peitrequin**.

---

## Un renvoi

Nous devons malheureusement, faute de place, renvoyer à notre prochain numéro un important article de Jean-Pierre Rageth intitulé « Trêve des achats — J'achète moins — Fédération romande des consommatrices ».